Réf. Farde e-Assemblées : 2607385

N° OJ : 148

Projet d'Arrêté - Conseil du 09/09/2024

Objet : Contrat Ecole "De Mot-Couvreur".- Appel à projets "Préfiguration et activation de la place du Nouveau Marché aux Grains" et "Chantier ouvert : mobiliers itinérants".- Octroi du subside.

Le Conseil communal,

Vu l'Ordonnance relative au Contrat Ecole du 16 mai 2019 ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 29 avril 2021 portant exécution de l'ordonnance du 16 mai 2019 relative au Contrat Ecole ;

Vu le courrier de perspective.brussels du 7 décembre 2021 informant la Ville de Bruxelles de la sélection de la candidature "De Mot-Couvreur" pour la 3e série de Contrats Écoles (2022-2026) ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 8 décembre 2022 approuvant le programme du Contrat École "De Mot-Couvreur" et octroyant à la Ville de Bruxelles une subvention de 2.250.000 EUR en vue de la réalisation de projets d'investissement et de projets d'actions coordonnés par la Ville dans le cadre du Contrat École De Mot-Couvreur, dont l'action "Préfiguration et activation de la place du Nouveau Marché aux grains" avec un subside de 105.000,00 EUR et l'action "Chantier ouvert: mobiliers itinérants" avec un subside de 75.000,00 EUR ;

Considérant que les deux actions seront menées jusqu'à la fin de l'année 2026 par le(s) lauréat(s) d'un seul et même appel à projets ;

Vu sa décision du 22 avril 2024 adoptant le règlement de l'appel à projets « Préfiguration et activation de la place du Nouveau Marché aux Grains » & « Chantier ouvert : mobiliers itinérants » du Contrat Ecole De Mot-Couvreur organisé jusqu'au 18 juin 2024 ;

Considérant qu'à la clôture de l'appel à projets, trois dossiers de candidature ont été introduits par:

- l'asbl "Habitat & Rénovation", ayant son siège social chaussée d'Ixelles 29 bte9 à 1050 Ixelles, pour un budget total de 180.000,00 EUR ;
- l'asbl "BRAVVO Bruxelles-Brussel AVance VOoruit", ayant son siège social Grand Place sn à 1000 Bruxelles, pour un budget total de 45.000,00 EUR ;
- l'asbl Restart, ayant son siège social rue de l'Intendant 69 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean, pour un budget total de 180.000,00 EUR

Considérant que les trois dossiers de candidature introduits sont recevables ;

Considérant que le comité d'avis qui s'est réuni le 26 juin 2024 afin d'évaluer les trois propositions reçues sur base des critères repris au règlement de l'appel à projets, considère que la proposition de l'asbl Habitat & Rénovation pouvait être sélectionnée.

Considérant que la convention CAR/24/269 entre la Ville de Bruxelles et l'asbl "Habitat & Rénovation" est en cours de rédaction ;

Considérant que, conformément à celle-ci, la subvention totale de 180.000,00 EUR sera versée au bénéficiaire sur base du budget pluriannuel prévisionnel fourni dans son dossier de candidature, à savoir :

Pour l'action "Préfiguration et activation de la place du Nouveau Marché aux grains" :

- année 2024 : 1.200,00 EUR
- année 2025 : 53.500,00 EUR
- année 2026 : 50.300,00 EUR

Pour l'action "Chantier ouvert: mobiliers itinérants" :

- année 2024 : 0,00 EUR
- année 2025 : 38.000,00 EUR
- année 2026 : 37.000,00 EUR

Considérant que les crédits relatifs à l'année en cours sont inscrits à l'article 93022/33202 du budget ordinaire de 2024 ;

Considérant que la dépense est financée par un subside accordé par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins,

ARRETE :

Article 1.- Le principe d'accorder à l'asbl "Habitat & Rénovation" un subside pluriannuel total de 180.000,00 EUR, dont 1.200,00 EUR au budget ordinaire de 2024 (article 93022/33202), est adopté.

Article 2.- La dépense est financée par un subside.

Annexes :

- Règlement de l'appel à projets (FR) (pour information) (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
- Dossier de candidature Habitat & Rénovation (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
- Dossier de candidature Bravvo (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
- Dossier de candidature Restart (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
- PV du comité d'avis (FR) (Consultable au Secrétariat des Assemblées)